

à l'égard du gouvernement de Napoléon une attitude très réservée, et, quoique légitimiste convaincu, évita, semble-t-il, de rompre en visière à l'autorité établie. Il fut seulement candidat indépendant au Corps législatif le 24 mai 1830, dans la 1^{re} circonscription de la Loire-Inférieure, et obtint 12,610 voix contre 19,946 accordées au candidat officiel élu, le député sortant, M. Thoinnet de la Turmelière. Lors des élections de 1871 à l'Assemblée nationale, M. de Cornulier-Lucinière fut porté sur la liste conservatrice, et devint représentant de la Loire-Inférieure, le 7^e sur 12, par 63,938 voix (95,897 votants, 155,400 inscrits). Il alla siéger à l'extrême-droite, dans le groupe des royalistes et des catholiques intransigeants, et, sans prendre aucune part aux discussions de l'Assemblée, se signala par ses votes, comme un des champions les plus zélés de la monarchie et de la papauté. « Il a été à Lourdes, écrivait M. Jules Clère (*Biographie des députés*, 1875), à Paray-le-Monial, et suit, scrupuleusement, chaque année, la procession de la fête-Dieu; enfin il est marguillier de la cathédrale de Nantes. Dans le cercle de ses intimes, on lui donne parfois le surnom de saint-Jérôme. » Au surplus, les adversaires politiques de M. de Cornulier-Lucinière se plaisaient à rendre hommage à la droiture de son caractère. Signataire de l'adresse en l'honneur du *Syllabus*, ainsi que de la proposition tendant au rétablissement de la monarchie (15 juin 1874), et l'un des huit députés qui refusèrent de s'associer au vote de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, il se prononça encore dans le cours de la législature : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les pétitions des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre le ministère de Broglie (16 mai 1874), contre la dissolution, contre l'amendement Wallon et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'abstint dans le scrutin sur l'amendement Pascal Duprat (élection du Sénat par le suffrage universel). Au moment des élections des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale (1875), il fut du groupe des légitimistes qui, pour empêcher le succès des orléanistes, s'unirent aux républicains de l'Assemblée. Il gagna lui-même à cette alliance son siège d'inamovible avec 351 voix, le 11 décembre 1875. Conseiller général du 2^e canton de Nantes le 8 octobre 1871, il fut remplacé, aux élections départementales de 1874, par un candidat libéral. M. de Cornulier-Lucinière siégea à l'extrême droite du Sénat, vota (1877) la dissolution de la Chambre des députés, et, quand les conservateurs-monarchistes furent devenus la minorité au Luxembourg, il s'associa à tous les votes de protestation de ses collègues contre les actes du gouvernement républicain. Il opina notamment contre l'article 7 (1880) et contre les diverses lois Ferry sur l'enseignement, contre l'application des décrets aux congrégations religieuses, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, contre la nouvelle formule du serment judiciaire (1882), contre la réforme judiciaire (1883), contre le rétablissement du divorce (1884). — Il mourut à Nantes, en 1886, peu de temps après son frère, le contre-amiral. Ses obsèques eurent lieu à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

CORNUS (PIERRE), député à l'Assemblée

constituante de 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 15 octobre 1748, mort à Mure (Haute-Garonne) le 18 juillet 1808, était curé de la paroisse de Saint-Jacques, à Muret. Il fut, le 22 avril 1789, élu député du clergé aux États-Généraux pour « Comminges et Nébouzan », et ne joua dans l'Assemblée qu'un rôle sans importance.

CORROLLER DU MOUSTOIR (LOUIS-JACQUES-HIPPOLYTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Quimperlé (Finistère), le 2 avril 1742, mort à Vannes (Morbihan), le 7 décembre 1807, était fils du « sieur René Corroller et de demoiselle Françoise-Jacquette Pécard », ainsi qu'en témoigne son acte de naissance retrouvé et publié par M. R. Kerviler (*Revue historique de l'Ouest*). Il se fit appeler Corroller du Moustoir, et, ses études terminées, acheta une charge de conseiller et procureur du roi aux sièges d'Hennebont, Port-Louis et Lorient. Il se maria de très bonne heure avec dame Marie-Louise Ladon de Kéromen. Un de ses beaux-frères était prêtre et devint plus tard son collègue à l'Assemblée comme député du clergé de Quimper. Après avoir commencé par soutenir le parti de la noblesse, Corroller embrassa la cause populaire, et se fit élire comme partisan des idées nouvelles, le 22 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux pour la sénéchaussée d'Hennebont. Aussitôt arrivé à Versailles, il se lança dans le mouvement, et compta parmi les plus ardents. Il prit part à la discussion de la Déclaration des droits de l'homme : dans la séance du 22 août, à propos de « la libre accession de tous les citoyens aux divers emplois de la société, sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents », il réclama l'addition du mot *dignités* à côté de celui d'*emplois*. Le 20 octobre, il demanda que le garde des sceaux fût mandé à la barre pour venir rendre compte de sa conduite à propos du retard apporté à la publication des décrets du 4 août. Mirabeau appuya vivement sa motion, qui passa à une forte majorité. Il obtint moins de succès le 14 janvier 1790, en proposant que les décrets de l'Assemblée fussent traduits en bas-breton, et le 22, en réclamant le bannissement du « sieur abbé Maury » hors de la salle, pour le punir de son « incartade ». On l'accusait d'avoir dit aux membres de la gauche : « Vous n'êtes que de la canaille. » Maury fut censuré, mais non pas exclu. Corroller se mêla encore (juillet 1790) à la discussion du décret sur les juges de paix. Après les journées du Champ de Mars en juillet 1791, quand un certain nombre de députés se furent retirés du Club des Jacobins pour former au couvent des Feuillants une association plus modérée, Corroller resta aux Jacobins avec Roderer, Robespierre, Pétion, Buzot et Antoine. Pétion raconte que, se trouvant aux Tuileries au moment où Louis XVI était ramené de Varennes, Corroller réprimanda le roi comme un écolier : « N'avez-vous pas fait là, lui dit-il, une belle équipée? Vous êtes bon, vous êtes aimé, mais voyez quelle affaire vous avez là! » En 1792, il fut nommé commissaire aux Îles du Vent. Il partit en même temps que son fils, lieutenant à la suite de l'état-major général de l'armée parisienne et désigné pour l'expédition de Saint-Domingue, comme aide de camp du général d'Esparbès. A son retour des Antilles, il se fixa à Hennebont, où il présida le club montagnard en 1794. Il voulait installer des « noyades » à Lorient, comme Carrier à Nantes, quand ce dernier fut arrêté. Plus tard on le retrouve

(an III) juge, puis président au tribunal de district de Lorient. Aux élections de l'an VII pour les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, Corroller se porta candidat, mais sans succès. On trouva des bulletins de vote au nom de Corroller-Soupage, par allusion à ses projets de « noyades » de Lorient. Il prit alors sa retraite, se qualifiant seulement de « jurisconsulte » dans les actes publics, et habita Vannes jusqu'à sa mort.

CORSI (PATRICK DE), sénateur en 1833, né à Talasani (Corse), le 15 septembre 1824, mort à Paris, le 13 octobre 1888, suivit la carrière de la magistrature. Il était conseiller à la cour de Bastia et président du conseil général, lorsqu'il se présenta à l'élection sénatoriale complémentaire qui eut lieu, le 22 avril 1858, dans le département de la Corse, à qui le siège de M. Carnot, sénateur inamovible, décédé avait été attribué par le sort. Quatre candidats républicains se partagèrent les voix du premier tour de scrutin : M. de Corsi en obtint 225; M. Bartoli, 205; M. Morelli, 162, et M. Casanelli, 105. Au second tour, la candidature Casanelli ayant été retirée, M. de Corsi obtint 289 suffrages, M. Bartoli, 238, et M. Morelli 183. Le troisième tour donna la majorité définitive à M. de Corsi, qui fut proclamé sénateur de la Corse, avec 316 voix sur 719 votants et 753 inscrits, contre 267 à M. Bartoli et 129 à M. Morelli. M. P. de Corsi siégea à la gauche du Sénat, et vota avec elle, notamment pour la nouvelle loi militaire. Mais il mourut l'année même de son élection (octobre 1888). Il n'avait siégé que quatre mois.

CORSINI (THOMAS, PRINCE), membre du Sénat conservateur, né à Rome (Italie), le 30 juillet 1762, mort à Rome, le 5 janvier 1856, fut désigné par Napoléon I^{er}, à cause de sa situation influente dans le pays, pour entrer, le 18 mars 1800, au Sénat conservateur, où il resta jusqu'à la fin de l'Empire. Il reçut, en outre, le 20 août 1809, le titre de comte de l'Empire.

CORTA (CHARLES-EUSTACHE), député au Corps législatif de 1862 à 1865, sénateur du second Empire, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 2 novembre 1805, mort à Angoumé (Landes), le 14 juin 1870, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Dax. Il devint, sous Louis-Philippe (1842), sous-préfet de cet arrondissement, et fut révoqué par la révolution de février 1848. Mais son adhésion au gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte le fit rentrer dans la vie politique. Membre du conseil général des Landes pour le canton de Pouillou, il fut, le 29 février 1852, désigné comme le candidat officiel du gouvernement dans la 2^e circonscription de ce département, élu député au Corps législatif par 24,506 voix (27,238 votants, 41,228 inscrits), contre 2,522 à M. de Dampierre. Il vota le rétablissement de l'Empire, s'associa à tous les actes de la majorité, et fut successivement réélu : le 22 juin 1857, par 26,607 voix (27,709 votants, 39,628 inscrits), et le 1^{er} juin 1863, par 27,714 voix (27,894 votants, 38,771 inscrits). Peu de temps après l'ouverture de cette dernière législature (février 1864), M. Corta fut chargé d'une importante mission administrative au Mexique : il avait sous son autorité tous les fonctionnaires et agents français, dépendant du ministère des Finances. Officier de la Légion d'honneur du 14 août 1862, il fut à son retour du Mexique, le 5 novembre 1864,

promu commandeur de l'ordre, et bientôt nommé sénateur (18 juillet 1865.) Il siégea au Luxembourg jusqu'à sa mort, survenue quelques temps avant la chute de l'Empire.

CORTOIS DE BALORE (PIERRE-MARIE-MADELEINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Dijon (Côte-d'Or), le 11 mai 1736, mort à Polisy (Aube), le 18 octobre 1812, d'une famille de robe et d'épée, entra dans les ordres, et fut appelé en 1776 à l'évêché d'Alais, où il acheva les travaux de la cathédrale, et fit établir des digues contre les crues du Gardon. Nommé évêque de Nîmes en 1784, il fut élu par cette sénéchaussée (30 mars 1789), député du clergé aux Etats-Généraux. Cortois de Balore commença par se rallier au tiers-état et appuya la plupart de ses revendications. Dès les premières séances, il déclara qu'il fallait s'occuper de la misère du peuple, proclama la nation propriétaire des biens du clergé, et approuva l'hypothèque de ses biens. Pourtant dans la séance du 31 octobre 1789, il fit quelques réserves et conclut ainsi : « Nos sacrifices, offerts à la nation, seront pour nous la plus grande jouissance. Attendez tout de nos privations personnelles; mais n'espérez rien du patrimoine des pauvres et de celui des autels. » Il se rapprocha alors du côté droit et, le 17 mai 1790, il défendit les catholiques de Montauban et leur évêque, accusés d'avoir fomenté des troubles; puis il demanda que le baron de Marguerites (*V. ce nom*) rentrât à l'Assemblée comme député pour s'expliquer librement sur les faits qui lui étaient imputés. Enfin, il soutint, aux séances des 17 et 21 juin, que les délibérations des catholiques de Nîmes n'étaient « ni inconstitutionnelles ni injurieuses pour l'Assemblée nationale ». Il protesta contre la nomination comme évêque constitutionnel à Nîmes de l'abbé Dumouchel, précédemment recteur de l'Université de Paris, et député à la Constituante, un protégé de Rabaut-Saint-Etienne. Puis il quitta la France et se retira à Zurich, où il vécut dans un état voisin de la misère. « Ma petite existence », écrivait-il, le 6 mars 1797, à M. Boissier, prêtre non assermenté, « est si nécessaire que des ports de lettres multipliés sans nécessité la gêneraient beaucoup. » (*Archives de l'évêché de Nîmes*). Cortois de Balore revint en France au moment du Concordat, renonça à l'évêché de Nîmes, et se retira à Polisy, près Bar-sur-Aube, où il mourut âgé de 76 ans, après avoir légué à son ancienne église ses ornements pontificaux et ses vases sacrés.

CORTOIS DE PRESSIGNY (GABRIEL, COMTE), pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or), le 11 décembre 1745, mort à Paris, le 2 mai 1823, frère du précédent, fut élevé par son oncle, Cortois de Quincey, évêque de Belley, et entra dans les ordres. Nommé grand-vicaire de Langres, il fut pourvu en 1780 de l'abbaye de Saint-Jacques au diocèse de Béziers, et sacré, le 15 janvier 1786; évêque de Saint-Malo. Après avoir protesté contre la constitution civile du clergé, il émigra en Suisse (1791), rentra à Paris en l'an VIII, remit sa démission entre les mains du pape en faveur du Concordat (1801), et refusa toute fonction de l'empereur. La Restauration l'envoya comme ambassadeur à Rome pour modifier, d'accord avec le pape, le Concordat; mais il montra trop de raideur; sa correspondance publiée par ordre de l'empereur dans le *Moniteur*, au moment des Cent-Jours, déplut au pape, qui, au retour de Louis XVIII, demanda et obtint son rappel. Le gouverne-

ment le dédommagement de cet échec en le nommant pair de France (20 avril 1810), puis archevêque de Besançon (1817); il ne prit possession de ce siège qu'en octobre 1810. On a de lui : *Le placement de l'argent à intérêt distingué de l'usure* (1821).

CORVETTO (LOUIS-EMMANUEL, COMTE), ministre, né à Gênes (Italie), le 11 juillet 1756, mort à Gênes, le 23 mai 1822, d'une famille peu aisée, était avocat à Gênes, lorsque les Français entrèrent en Italie en 1795. Partisan de la Révolution, il fit partie du gouvernement provisoire de la République ligurienne, et devint (1797) président de son Directoire exécutif. Juge au tribunal de cassation (1799), avocat des pauvres, sénateur, il fut, après Marengo, nommé membre de la commission extraordinaire du gouvernement ligurien, fonctions qu'il quitta en 1802, pour prendre la direction de la banque de Saint-Georges. Après la réunion de Gênes à la France (1806), Corvetto fut nommé conseiller d'Etat et officier de la Légion d'honneur, et concourut à la rédaction et à la discussion, devant le Corps législatif, du code de commerce et du code pénal. Comte de l'Empire (1809), commandeur de la Légion d'honneur (1811), il fut chargé par Napoléon d'inspecter les prisons d'Etat, et fit rendre à la liberté un certain nombre de détenus. La Restauration le maintint au nombre des conseillers d'Etat; il refusa de siéger à ce conseil pendant les Cent-Jours, et ne reprit ses fonctions qu'après la seconde abdication. Lors de la retraite du baron Louis, M. de Talleyrand fit confier à Corvetto le portefeuille des finances (27 septembre 1815); il fallait payer les étrangers et remplir les vides du Trésor; Corvetto fut assez habile pour contracter à de bonnes conditions deux emprunts de 600 millions (1816) et de 800 millions (1817), qui lui permirent de faire face à tout. L'ennui que lui causèrent certaines attaques de l'opposition et le mauvais état de sa santé l'obligèrent à demander sa retraite, qui lui fut accordée, le 16 décembre 1818, avec le grand cordon de la Légion d'honneur; les titres de ministre d'Etat et de membre du conseil privé, 20,000 francs de pension, et la jouissance du pavillon de la Muette, à Passy. En 1820, il alla aux bains d'Acqui; il se rendit de là à Gênes, où il mourut.

COSMAO-KERJULIEN (JULIEN-MARIE, BARON), pair des Cent-Jours, né à Châteaulin (Finistère), le 29 novembre 1761, mort à Brest (Finistère), le 17 février 1825, s'embarqua, à l'âge de quinze ans, sur la frégate *l'Aigrette*, et fit campagne aux colonies. Au retour, il se distingua dans deux rencontres sur les côtes de France, fit plusieurs croisières, et partit pour la Guyane, en 1781, sur *l'Hirondelle*, où sa brillante conduite contre deux attaques de corsaires lui valut le grade de lieutenant de frégate. Sous-lieutenant de vaisseau en 1786, lieutenant en 1792, il commanda le brick *le Vaisseau*, et monta successivement comme capitaine (4 avril 1793) la frégate *le Sincère*, et les vaisseaux *le Centaure*, le *Duguay-Trouin*, le *Tonnant* (au II) sur lequel il s'empara de la frégate anglaise *l'Alceste* et prit part à plusieurs combats. En 1805, sur le *Pluton*, il enleva à la Martinique le fort du Diamant, position réputée inexpugnable, se battit vaillamment à Trafalgar, et reprit aux Anglais deux vaisseaux espagnols qu'il ramena dans la rade de Cadix. Ce beau fait de guerre le fit nommer grand d'Espagne de première classe, contre-

amiral (mai 1806), et commandant de l'escadre de Toulon. Ayant mis son pavillon sur *l'Amiral*, il fit plusieurs croisières en Méditerranée, ravitailla en 1809, sur le *Robuste*, Barcelone, bloquée par les Anglais, et se distingua en plusieurs autres rencontres; notamment en novembre 1818 et février 1814. Commandeur de la Légion d'honneur, du 26 prairial an XII, il avait été créé baron de l'Empire, le 16 décembre 1810; Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis, le 5 juillet 1814. Pendant les Cent-Jours, Napoléon l'appela à la préfecture maritime de Brest et à la Chambre des pairs (2 juin 1815). La seconde Restauration ayant annulé cette nomination (juillet 1815), le baron Cosmao-Kerjulien reentra dans la vie privée, après trente-et-un ans de services, durant lesquels il avait assisté à onze combats, sans avoir reçu aucune blessure.

COSNARD (PIERRE), membre de la Convention, né à la Motte-Fouquet (Orne), en 1750, mort à Lisieux (Calvados), le 4 septembre 1799, était marchand herbager à Lisieux. Il fut, le 10 septembre 1792, élu député suppléant du Calvados à la Convention. Le 11 août 1793, il fut admis à siéger comme titulaire en remplacement de M. Henry Larivière, décrété d'arrestation. Son nom n'est pas mentionné au *Moniteur*.

COSSÉ-BRISSAC (HYACINTHE-HUGUES-TIMOLÉON, DUC DE), membre du Sénat conservateur, né à Paris, le 8 novembre 1746, mort à Paris, le 19 juin 1818, appartenait à la vieille famille des Cossé, dont la devise : *Virtute, tempore*, se lit au fronton du château de Brissac, et dont le nom avait été illustré par quatre maréchaux de France. Chambellan de Napoléon 1^{er}, il fut nommé par lui, le 19 août 1807, membre du Sénat conservateur, où il siégea assez obscurément jusqu'à sa mort; le 28 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire.

COSSÉ-BRISSAC (AUGUSTIN-MARIE-PAUL-PÉTRONILLE-TIMOLÉON, DUC DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 13 janvier 1775, mort à Paris, le 8 avril 1848, entra comme volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et fut nommé, en l'an X, membre du conseil général de Maine-et-Loire, où il siégea plusieurs années. En 1807, il présida le collège électoral du même département. Après l'avoir nommé chambellan de Madame mère, l'empereur l'appela, le 13 avril 1809, aux fonctions de préfet de Marengo, le fit baron (9 septembre 1810), puis comte de l'Empire (20 février 1812), et chevalier de la Légion d'honneur. Il passa de la préfecture de Marengo à celle de la Côte-d'Or (1^{er} mai 1812), et ne quitta l'administration qu'à la chute de l'Empire, pour se rallier à la Restauration et entrer, le 4 juin 1814, à la Chambre des pairs. Il intervint plus d'une fois dans les débats parlementaires, fut membre d'un grand nombre de commissions, notamment de celles qui furent chargées de l'organisation municipale, des ponts-et-chaussées, de la liquidation de l'indemnité des émigrés, et fit quatre années de suite le rapport de la loi des finances. Dans le procès du maréchal Ney, le duc de Cossé-Brissac vota pour la mort. Successivement promu officier et commandeur de la Légion d'honneur, il reçut le cordon bleu lors du sacre de Charles X, qui lui décerna plus tard le titre de ministre d'Etat. Le duc de Cossé-Brissac se rallia à la

monarchie de juillet, et perdit son siège à la Chambre haute à la révolution de 1848.

COSSÉ-BRISSAC (AMÉ-MAURICE-FRANÇOIS-LÉON DE), député de 1877 à 1881, né à Brissac (Maine-et-Loire), le 1^{er} novembre 1829, fut appelé, sous Napoléon III, à la dignité de chambellan de l'impératrice. Maire de Fayel (Oise) et ancien conseiller général, M. Cossé-Brissac se présenta, une première fois, en 1876, aux élections de la Chambre des députés comme candidat de l'appel au peuple : il obtint alors, dans l'arrondissement de Compiègne, sans être élu, 9,403 voix contre 11,467 données à M. Dutilleul, orléaniste, qui l'emporta, grâce au désistement du candidat républicain. Aux élections qui suivirent la dissolution, le 14 octobre 1877, M. de Cossé-Brissac fit un nouvel appel aux électeurs de Compiègne : « Pour soutenir le gouvernement dans son œuvre de conservation sociale, écrit-il dans sa circulaire, il faut des hommes qui ne pactisent en aucune circonstance avec les gauches et fassent leur devoir à l'heure voulue. Vous savez qu'on peut me compter parmi ceux-là. » Au premier tour, M. de Cossé-Brissac obtint 8,599 voix ; M. Dutilleul, députés sortant, conservateur-orléaniste, 5,996, et M. Gellion-Danglar, ancien sous-préfet, républicain, 8,142. Resté seul candidat des monarchistes au second tour, M. de Cossé-Brissac l'emporta, le 18 octobre, avec 11,551 voix (21,761 votants, 26,909 inscrits), sur M. Gellion-Danglar, qui obtint 9,876 suffrages. Il siégea au groupe de l'appel au peuple, et vota : contre le ministre Dufaure, contre l'amnistie, contre l'article 7, contre l'application des décrets aux congrégations, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COSSERAT (COSME-EUGÈNE), député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Amiens (Somme), le 25 octobre 1800, mort à Amiens, le 1^{er} juin 1887, était manufacturier dans cette ville et président du tribunal de commerce. Conseiller général de la Somme pour le canton nord-est d'Amiens, il fut désigné par le gouvernement impérial comme candidat officiel à l'élection complémentaire du 13 octobre 1861, au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Somme. M. Cosserat fut élu député en remplacement de M. Allart, décédé, avec 26,990 voix (27,761 votants, 45,999 inscrits), contre 246 à M. de Chassepot. Les élections générales du 1^{er} juin 1863, lui confirmèrent son mandat par 24,921 voix (29,330 votants, 42,117 inscrits), contre MM. Galluau, 439, et Bertron, 164 voix. Il fut encore réélu, le 24 mai 1869, toujours comme candidat du gouvernement, par 18,490 voix (35,734 votants, 43,761 inscrits), contre trois concurrents : MM. de Chassepot, 8,041 voix, Debassaux, 6,194, et Jules Simon, 2,620. M. Cosserat siégea jusqu'à la fin du règne de Napoléon III dans les rangs de la majorité impérialiste. Il vota notamment (juillet 1870) la déclaration de guerre à la Prusse. Le Quatre Septembre le rendit à la vie privée. — Chevalier de la Légion d'honneur.

COSSIN (FÉLIX), député de 1837 à 1839, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 21 janvier 1798, était propriétaire à Carquefou et conseiller général du département pour ce canton. Le 4 novembre 1837, il fut élu, comme libéral, député du 6^e collège de la Loire-Inférieure (Paimbœuf), par 55 voix sur 108 votants et 156 inscrits. Il vota souvent dans la législature,

avec l'opposition, et fut au nombre des 213 députés qui repoussèrent l'adresse de 1839, favorable au ministère Molé. Il ne fut pas réélu aux élections suivantes.

COSSON (JOSEPH-AUGUSTE), député de 1876 à 1877, né à Lunéville (Meurthe), le 18 avril 1832, était avocat à Lunéville et conseiller général de Meurthe-et-Moselle pour le canton nord de sa ville natale, lorsqu'il se présenta comme républicain conservateur aux élections législatives du 20 février 1876, et signa une profession de foi qui contenait ce passage : « La République est aujourd'hui, sous la présidence respectée du maréchal de Mac-Mahon, le gouvernement régulier de la France. Tous les bons citoyens, c'est-à-dire ceux-là que guident seuls l'amour de la patrie et le désir d'assurer son repos et son avenir, doivent s'unir sur le terrain de la Constitution pour affirmer l'œuvre du 25 février 1875. » M. Cosson fut élu député de l'arrondissement de Lunéville par 11,988 voix (17,849 votants, 26,476 inscrits), contre MM. P. Michaut, conservateur, 2,526 voix, et Brissac, 483. Il siégea à la gauche modérée et fut des 363. Non réélu le 14 octobre 1877 (il avait obtenu 10,635 voix contre 12,248 à M. Michaut, candidat officiel du 16 mai, élu), il se représenta, après l'invalidation de son concurrent, mais il échoua de nouveau le 3 mars 1878, avec 10,403 voix contre 11,967 données à M. Michaut, qui fut maintenu député.

COSTA (JOSEPH-AUGUSTE, CHEVALIER), né à Turin (Italie), le 14 septembre 1763, mort à une date inconnue, était docteur en droit. Attaché d'abord au bureau de l'avocat général des pauvres, il devint successivement avocat au Sénat du Piémont, membre de la commission du gouvernement piémontais, et juge à la cour d'appel de Turin. Le 14 avril 1807, le Sénat conservateur l'appela à représenter, au Corps législatif français, le département du Pô. Il siégea dans cette Assemblée jusqu'en 1811, et fut, le 18 juillet de la même année, créé chevalier de l'Empire.

COSTA DE BEAUREGARD (CHARLES-ALBERT, MARQUIS DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à la Motte-Servolex (Savoie), le 24 mai 1835, riche propriétaire et conseiller général de son département, commanda, pendant la guerre de 1870, un bataillon de mobiles, fut blessé à Héricourt et fait prisonnier par les Prussiens. Conservateur monarchiste et catholique, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Savoie à l'Assemblée nationale, le 5^e et dernier, par 19,339 voix (38,376 votants, 66,544 inscrits). Il prit place à droite, s'inscrivit à la réunion Colbert et au cercle des Réservoirs, et signa l'adresse des députés sylabistes au Pape et la proposition de rétablissement de la monarchie. A la suite du discours séparatiste prononcé dans un banquet par M. Piccon, député de Nice, et qui produisit dans toute la France une émotion profonde, M. Costa de Beauregard protesta, à la tribune de l'Assemblée, du patriotisme inaltérable de la Savoie : « Il ne peut entrer, s'écria-t-il, dans la pensée de personne, que la Savoie soit solidaire de ce qui a pu se passer à Nice. Mais, à ces aspirations anti-françaises, nous n'avons, nous, qu'à opposer l'affirmation de notre patriotisme. Nous pouvons être divisés d'opinion en Savoie, mais devant Dieu et devant le pays, j'affirme que républicains et monarchistes se rallieront toujours, comme pendant la guerre,

au cri de « Vive la France ! » M. Costa de Beauregard fut un des secrétaires de l'assemblée. Il vota constamment avec la droite : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers au 21 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'abstint dans le scrutin sur l'amendement Pascal Duprat. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COSTAZ (LOUIS, BARON), membre du Tribunal, né à Champagne-en-Valromey (Ain), le 17 mars 1767, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 15 février 1842, était fils de Claude Costaz, marchand à Champagne, et de Claudine Goujon. Après avoir fait ses classes à Belley, il alla à l'Université de Valence, s'adonna aux mathématiques, poursuivit ses études à Paris en 1787, et professa, en 1789, les mathématiques dans une des écoles militaires. Membre de la commission des Arts et Manufactures (an II), directeur de conférences à l'École normale (an III), professeur de mathématiques aux écoles centrales de Paris, et examinateur à l'École polytechnique (an IV), il contribua à l'organisation du Conservatoire des Arts-et-Métiers, et fut désigné (an VI) pour faire partie de la commission scientifique attachée à l'expédition d'Égypte. En nivôse an VIII, il publia, dans le *Courrier d'Égypte*, la relation de son voyage à la découverte de l'ancien canal qui réunissait la Méditerranée à la mer Rouge. A son retour, il fut nommé membre du Tribunal (28 prairial an IX), fit partie de la commission des finances, proposa (floréal an X) une loi sur la dette publique, fut chargé (nivôse an XI) de réorganiser l'école alors établie au château de Compiègne, et qui devint, par ses soins, l'école des Arts-et-Métiers de Compiègne, transférée depuis à Châlons, et prit plusieurs fois la parole sur des matières financières avec une réelle compétence. Malgré une certaine indépendance républicaine, il vota la proclamation de l'Empire, et fut nommé préfet de la Manche (10 germinal an XII), où il fit exécuter un réseau de grandes routes, et rendit d'importants services. Membre de la Légion d'honneur (26 frimaire suivant), intendant des bâtiments de la couronne (1809), créé baron de l'Empire (31 décembre de la même année), président du collège électoral de l'Ain (1812), il fut appelé au Conseil d'État (3 avril 1813), promu officier de la Légion d'honneur, et nommé directeur général des ponts-et-chaussées (20 novembre 1813). La Restauration lui donna (29 juin 1814) le titre de conseiller d'État honoraire. Le gouvernement des Cent-Jours le remit en activité, et l'envoya en qualité de commissaire extraordinaire dans le Nord et le Pas-de-Calais (avril 1815). Destitué (juillet suivant), au second retour des Bourbons, il se consacra aux intérêts de la « Société d'encouragement pour l'industrie nationale », et fut désigné, en 1819, par le ministre comme membre des jurys des Expositions, dont il fut quatre fois le rapporteur. Ses rapports forment un recueil précieux de statistique commerciale.

COSTÉ (JEAN-CHARLES-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, député au Corps législatif en l'an XII, né au Havre (Seine-Inférieure), le 30 janvier 1753,

mort à Paris le 10 juin 1842, était avocat et maire du Havre. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. S'étant montré favorable au coup d'État de brumaire, il fut nommé (4 nivôse an VIII) membre du Tribunal. Puis, le 2 fructidor an XII, le Sénat conservateur l'inscrivit sur la liste des députés au Corps législatif. Il y représenta le département de la Seine-Inférieure et y soutint les institutions impériales. Sous-préfet de Dieppe le 14 avril 1815, il se rallia plus tard à la Restauration.

COSTÉ (FRANÇOIS-NICOLAS-AUGUSTIN), député de 1842 à 1848, né à Metz (Moselle), le 24 avril 1789, mort à Paris le 22 janvier 1848, était fils d'un officier général. Nommé conseiller auditeur à la cour impériale de Rome en 1810, il fut successivement appelé aux fonctions de substitut à Peruggia (Trasimène), (1813); de procureur du roi à Millau (Aveyron), 1814; de substitut à la cour royale de Colmar, 1816; d'avocat général à la même cour, 1820; de conseiller à la cour de Nancy, 1831, et de président de chambre à ladite cour, 1836. Il s'était fait une réputation de libéralisme, sous la Restauration, en attaquant les Jésuites dans un discours de rentrée prononcé en novembre 1826 devant la cour de Colmar. Tout dévoué au gouvernement de juillet, il fut élu le 9 juillet 1842, député du 3^e collège des Vosges (Neufchâteau), par 93 voix sur 183 votants et 203 inscrits, contre 90 à M. de Marmier. Il prit place au centre et donna son suffrage à toutes les propositions ministérielles. Il fut réélu le 1^{er} août 1846, par 156 voix (300 votants, 316 inscrits) contre 125 à M. Najean, se prononça contre la réforme électorale et pour la politique de Guizot, et mourut un mois avant la révolution de 1848.

COSTE-FLORET (JACQUES-ANTOINE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Arde (Hérault), le 27 août 1814, était négociant dans cette ville, dont il devint maire sous le gouvernement impérial. Le 24 mai 1869, candidat officiel au Corps législatif dans la 4^e circonscription de l'Hérault, il fut élu par 14,334 voix (27,423 votants, 33,806 inscrits), contre 12,996 à M. Jules Simon, candidat de l'opposition démocratique. Il prit place dans la majorité et vota avec elle la déclaration de guerre à la Prusse. Le 4 septembre le rendit à la vie privée.

COSTECAUDE. — Voy. SAINT-VICTOR (DE).

COSTEL (CLAUDE-MARIE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Courson (Yonne), le 25 avril 1729, mort à Courson (Aube), le 13 avril 1813, était curé de Foissy, en Bourgogne. Le 22 mars 1789, il fut élu, par le bailliage de Sens, député du clergé aux États-Généraux. Il ne prit jamais la parole à l'Assemblée et n'y eut qu'un rôle effacé.

COSTER (SIGISBERT-ÉTIENNE), député aux États-Généraux de 1789, né à Nancy (Meurthe), le 4 avril 1734, mort à Nancy, le 23 octobre 1825, était le frère de l'économiste Joseph-François Coster (1729-1813). Il entra dans les ordres en 1758, fut nommé curé de Remiremont en 1761, et, ayant prononcé devant la cour (1781) l'oraison funèbre de la reine Marie-Leczinska, fut nommé grand-vicaire et chanoine de Verdun. Désigné, en 1787, comme président des assemblées du district de Verdun, il

était, en 1789, archi-diacre d'Argonne, et prévôt de l'abbatiale de Montfaucon, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Verdun. Il prit place au côté droit, et collabora à *l'Ami du roi* de l'abbé Royou; il s'était retiré à Verdun lors de la prise de la ville par les Prussiens (1792), qui le nommèrent administrateur provisoire du pays conquis. Proscrit pour ce fait, il prit la fuite, se réfugia à Montefiascone près de l'abbé Maury, alors évêque de cette ville, qui le nomma professeur de théologie. Reintéré en France après le Concordat, il s'établit à Nancy, où il devint vicaire-général, chanoine de la cathédrale, directeur de l'Hospice des orphelins et aumônier de l'hôpital militaire. Il montra beaucoup de courage dans l'épidémie de typhus qui sévit à Nancy, en 1813 et 1814, en raison de l'encombrement de l'hôpital militaire; il était, à sa mort, doyen du chapitre de Nancy. On a de lui : *Oraison funèbre de Stanislas I^{er}, roi de Pologne* (1766).

COSTES (THOMAS-JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-ADOLPHE), député de 1876 à 1885, né à Ambert (Puy-de-Dôme), le 9 janvier 1813, mort à Ambert, le 20 mars 1886, était banquier dans cette ville et adjoint au maire; il avait réuni, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale, 37,597 voix sur une liste républicaine, et se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Ambert. Il fut élu par 8,126 voix (13,365 votants, 22,360 inscrits), contre 5,189 voix à M. Chassaing-Goyon, conservateur. Il siégea à gauche, fit partie des 363, et fut réélu comme tel, le 14 octobre 1877, avec 9,692 voix (16,317 votants, 24,951 inscrits), contre MM. de Nervo, 5,166, et Barrière 1,444. Il soutint de ses votes les ministères Dufaure et Jules Ferry, suivit la politique opportuniste, vota contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de Blanqui, pour l'article 7, pour l'application des décrets aux congrégations, pour les lois nouvelles sur le droit de réunion et la presse. Le 21 août 1881, M. Costes fut confirmé par la même circonscription dans son mandat législatif, avec 10,565 voix sur 11,641 votants et 22,215 inscrits. Il continua d'opiner avec les modérés de la gauche, approuva les crédits de l'expédition du Tonkin, et repoussa la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il déclina toute candidature au renouvellement d'octobre 1885, et se retira à Ambert, où il mourut, l'année d'après, conseiller général du Puy-de-Dôme.

COTELLE (LAURENT) député de 1837 à 1846, né à Quiers (Loiret), le 6 septembre 1792, mort à une date inconnue, appartenait à une famille de juriscultes. Il s'établit à Paris comme notaire, rue Saint-Denis, et devint maire du 6^e arrondissement (qui comprenait alors les quartiers des Lombards, de Saint-Martin-des-Champs, du Temple et de la Porte-Saint-Denis.) Partisan dévoué de la Charte de 1830, il fut élu député, le 4 novembre 1837, dans son pays natal, par le 5^e collège du Loiret (Montargis), avec 204 voix sur 335 votants et 433 inscrits. Il siégea au centre gauche, et vota avec le tiers-parti contre le ministre Molé. « Il n'a pas cru pouvoir appuyer, écrivait la *Biographie politique et parlementaire des députés*, la politique compromettante du cabinet du 15 avril. Il a repoussé l'adresse et a dignement répondu ainsi aux espérances de ses commentants. » Réélu dans la même circonscription, le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, par 207 voix sur 400 votants et 443 inscrits, contre 188 au général de

Salles, il continua de suivre à la Chambre les inspirations de MM. Thiers et Ganneron, et vota contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition relative à la réduction du nombre des députés fonctionnaires. Il reentra en 1846 dans la vie privée.

COTTE (JEAN-JOSEPH-VINCENT), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Digne (Basses-Alpes), le 22 janvier 1778, mort à une date inconnue, était « fils de Joseph Cotte, bourgeois, et de dame Marie Béraud. » Avocat à Digne, il fut élu par cet arrondissement, le 16 mai 1815, avec 42 voix sur 46 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il devint plus tard sous-préfet de Barcelonnette, et fut admis à la retraite, en cette qualité, le 20 juin 1844.

COTTE (PAUL) représentant à l'Assemblée nationale de 1872 à 1876, député de 1876 à 1881, né à Salernes (Var), le 10 janvier 1825, avocat, s'occupa assez activement de politique dans le sens républicain, pour être obligé de quitter la France après le coup d'Etat. Le Quatre-Septembre le fit préfet du Var. Ses deux sœurs furent proposées par M. Marc-Dufraisse, commissaire du gouvernement dans le Midi, l'une comme directrice des postes à Aups, l'autre au bureau de tabac de la même ville, possédés par un nommé Cartier, « gendarme du Deux-Décembre » (dépêche du 31 janvier 1871. *Enquête parlementaire*). M. Cotte fit partie de la Ligne du Midi, et ordonna, comme préfet, l'arrestation de deux magistrats des commissions mixtes, et celle du président du tribunal civil de Toulon, M. Roque. Le gouvernement ayant prescrit leur mise en liberté, M. Cotte donna sa démission, qui ne fut pas acceptée. Candidat dès le mois d'octobre, aux élections de la prochaine assemblée, il ne fut cependant élu représentant du Var, que le 7 janvier 1872, en remplacement de Gambetta, démissionnaire, par 30,160 voix (46,600 votants, 88,104 inscrits), contre 15,614 à M. de Clapiers. Il avait accepté le mandat impératif. Inscrit à l'Union républicaine, il vota : pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections législatives du 20 février 1876, il se présenta aux suffrages des électeurs de l'arrondissement de Draguignan et leur adressa la déclaration suivante : « J'irai m'asseoir au milieu de ceux qui veulent l'application intégrale des principes de 89, qui croient que pour faire aimer, fortifier le régime nouveau, il faut se hâter de mettre notre état politique d'accord avec notre état social, que la solution du problème à l'ordre du jour consiste à rendre les intérêts fraternels par des institutions démocratiques. Je serai avec ceux qui veulent marcher résolument vers l'idéal, le bonheur social, mais en s'appuyant sur la méthode expérimentale, avec ceux, en un mot, qui, comme vous, républicains du Var, se tiennent aussi éloignés des théories utopiques que de la politique qui consiste à accepter l'arbre sans le fruit... » M. Paul Cotte fut élu par 12,905 voix (17,114 votants, 25,848 inscrits), contre 4,523 à M. Emile Ollivier, ancien ministre de l'Empire. Il suivit la même ligne politique que précédemment, et, après l'acte du 16 mai 1877, fut un des 363 députés qui refusèrent leur vote de confiance au ministre de Broglie. Réélu, le 14 octobre suivant, par 12,432

voix sur 19,843 votants et 26,371 inscrits, contre 6,829 à M. Lémérier, ancien préfet honoraire et candidat officiel du maréchal, il vota, dès lors, le plus souvent, avec les opportunistes, notamment pour le ministre Dufaure, pour l'invalidation de Blanqui, pour l'article 7, pour l'application des décrets aux congrégations non autorisées, pour les lois nouvelles sur le droit de réunion et sur la presse, etc. M. Cotte représenta, de 1871 à 1878, le canton de Salernes au Conseil général du Var, dont il fut le vice-président.

COTTEAU (JEAN-LOUIS-JOSEPH), député de 1822 à 1830, né à Cambrai (Nord), le 21 juillet 1775, mort à Cambrai, le 2 octobre 1835, était propriétaire dans sa ville natale, dont il devint l'adjoint au maire, sous la Restauration. M. Cotteau fut élu, comme royaliste, le 13 novembre 1822, par 213 voix (347 votants, 366 inscrits), contre 129 à M. Frémicourt. Le 28 janvier de la même année, il avait échoué dans le même collège (le 6^e du Nord, à Cambrai), avec 144 voix, et M. d'Estournel avait été élu par 165 suffrages. Il vota avec le côté droit, et fut réélu, le 25 février 1824, par 211 voix (333 votants, 366 inscrits), contre M. Frémicourt, 122, et le 17 novembre 1827, par 148 voix (270 votants, 303 inscrits), contre 121 à M. Royer-Colard. « Homme probe et vraiment religieux, disait de lui un biographe, mais d'une faiblesse et d'une timidité sans égales. Lorsqu'en qualité d'adjoint de la mairie de Cambrai, il ceint l'écharpe blanche pour unir deux jeunes époux, il est plus troublé que la fiancée. On ne s'étonnera donc pas que l'aspect seul de la tribune l'épouvante au point qu'alors il n'ose pas plus réfléchir que les deux figures de l'Histoire et de la Renommée qui y sont sculptées en bas-relief. A son passage à Cambrai, en 1813, un personnage auguste n'ayant pas cru devoir descendre chez l'évêque, qui avait assisté au Champ de Mai, fut reçu chez M. Cotteau, qu'on eut toutes les peines du monde à décider à se laisser présenter à son hôte. C'est assez dire que, dans une pareille abnégation de ses facultés, il n'a rien trouvé de mieux à faire que d'obéir à l'impulsion ministérielle qui dirige toute la députation du Nord. On a cependant remarqué qu'il parvenait quelquefois à vaincre cette excessive timidité, par exemple, lorsqu'il a demandé et obtenu la croix de la Légion d'honneur pour lui, et une place de conseiller-auditeur à Metz pour son fils. » M. Cotteau échoua aux élections du 23 juin 1830, avec 120 voix contre 178 à M. d'Estournel, élu.

COTTIN (JACQUES-EDME-LÉGER), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Léogane (Saint-Domingue), le 13 décembre 1754, mort à Saffré (Loire-Inférieure), le 22 novembre 1823, était fils de « son écuyer Pierre Cottin, capitaine commandant des milices au quartier de Léogane, île et coste de Saint-Domingue, et de dame Marie Poy. » (V. R. Kerviler, *Revue historique de l'Ouest*, 1836.) Son père était d'origine nantaise. Lui-même avait le titre d'écuyer, sans doute à cause du privilège que lui conférait sa charge de secrétaire de la chancellerie près le parlement de Bretagne. Dès la fin de l'année 1788, Cottin aspira à jouer un rôle politique; il se rendit populaire en prenant l'initiative d'une requête des notables bourgeois et négociants de Nantes « aux officiers municipaux de leur ville », pour les supplier de peser de tout leur pouvoir près du ministère afin d'obtenir les réformes constitutionnelles urgentes. Cette requête fut remise aux

officiers municipaux par Cottin lui-même, qui fut ensuite désigné avec onze autres délégués, pour la porter au roi. Tout dévoué dès lors au parti populaire, Cottin fut, le 18 avril 1789, élu par la sénéchaussée de Nantes député du tiers aux Etats-Généraux. Il fut de la majorité de l'Assemblée et demanda, dans la fameuse nuit du 4 août, l'abolition des justices seigneuriales « écrasantes pour le peuple. » En janvier 1790, il fit partie du comité des pousions; en juillet, il déclara que le décret approuvé des mesures prises par Bouillé contre la garnison de Nancy était la proclamation de la guerre civile. Un peu plus tard, il opposa les services de d'Aiguillon fils aux reproches que Cazalès adressait à la mémoire de d'Aiguillon père. En 1791, il demanda l'extradition du prince de Lambesc à l'Autriche, et l'occasion de l'extradition des contrefacteurs de billets de banque demandée par cette cour. De retour à Nantes à la fin de la législature, Cottin ne reparut plus sur la scène politique. Il figura seulement, plusieurs fois, lors des élections pour la mairie de Nantes, avec un nombre d' voix respectable. Cottin vendit, en 1799, l'hôtel qu'il possédait à Nantes, et se retira au château de Saffré qu'il ne quitta plus. Sous l'Empire, il devint maire de Saffré et borna son ambition à l'exercice de cette modeste fonction. Une de ses filles avait épousé un fils de son collègue Jarry.

COTTIN (PAUL-JOSEPH), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lyon (Rhône), le 1^{er} février 1836, s'adonna à l'industrie dans le département de l'Ain, où il s'était fixé, et où il fonda un journal orléaniste, l'*Indépendant de l'Ain*. Il parut aussi aux conférences catholiques de la rue du Bac, sous l'Empire. Opposé à la révolution du 4 septembre, il protesta contre le régime nouveau; puis il organisa dans son département une compagnie de franc-tireurs avec laquelle il se battit dans l'Est pendant la guerre franco-allemande. Elu représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 4^e sur 7, par 56,162 voix (58,804 votants, 71,803 inscrits), il commença par siéger à la réunion Feray et à incliner vers le centre gauche, mais il se joignit, le 24 mai 1873, au petit groupe de députés qui signèrent la déclaration Target et votèrent, pour la plupart, le renversement de Thiers. Personnellement, M. Cottin s'abstint ce jour-là de prendre part au vote. Il se prononça, d'ailleurs : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour à Paris, s'abstint dans la question du pouvoir constituant, vota pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, et repoussa l'ensemble des lois constitutionnelles, après avoir accepté l'amendement Wallon. M. Cottin fut l'auteur de plusieurs propositions. Il demanda à écarter des délibérations de la commission des lois constitutionnelles toute motion qui mettrait en question la durée de sept années fixée aux pouvoirs du maréchal. Il proposa aussi, sans plus de succès, que le Sénat fût « composé de 800 membres nommés par le président de la République et inamovibles ». Il prit une part assez active aux discussions parlementaires, prononça, le 24 février 1875, un discours contre la souveraineté nationale, et se montra la même année un des plus éloquents partisans de la loi sur l'enseignement supérieur. Il prit, à ce sujet, la défense des doctrines catholiques et dit que « les théories positivistes ne tendaient qu'à la destruction de la science, de la richesse, du travail

et de la liberté. » Après la dissolution de l'Assemblée, M. P. Cottin posa sa candidature à la Chambre des députés, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Belley. Bien qu'il se fût déclaré dans sa profession de foi, « républicain conservateur et conservateur libéral », il n'obtint que 4,456 voix contre 12,945 données à l'élu, M. Chaley, républicain, et 1,403, à M. Rosselli-Mollet, républicain radical.

COTTON (THOMAS-JACQUES DE), député de 1815 à 1818, né à Lyon (Rhône), le 19 juin 1766, mort à Avignon (Vaucluse), le 6 mars 1841, était, a-t-on dit, le petit-neveu du célèbre jésuite, confesseur d'Henri IV. Il entra dans la marine et émigra au début de la Révolution. Rentré à Lyon à la fin de l'Empire (1814), il fut nommé par le comte de Bubna, après la prise de la ville par les Autrichiens, préfet provisoire; la Restauration le fit chevalier de Saint-Louis, et le collège de département du Rhône, l'élut député, le 22 août 1815, par 93 voix sur 183 votants et 228 inscrits. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fit partie de la commission de la loi dite d'amnistie, et proposa d'affecter la vente des forêts de l'Etat au rachat des rentes. Réélu, le 4 octobre 1816, par 111 voix sur 174 votants et 223 inscrits, il réclama l'augmentation du budget de la marine, défendit les autorités de Lyon dans les terribles événements qui ensanglantèrent cette ville, appuya la nouvelle loi électorale, en déclarant « qu'elle devait être adoptée puisqu'elle ne renfermait rien en faveur du peuple », et réclama l'ordre du jour sur une pétition demandant le rappel des bannis. Il avait été nommé préfet de Vaucluse, le 27 février 1817, et réélu député le 21 septembre suivant, par 664 voix sur 1,311 votants et 1,736 inscrits. Sorti de la Chambre au renouvellement partiel d'octobre 1818, il administra sa préfecture d'Avignon, fut nommé préfet de la Drôme, le 2 janvier 1823, et fut admis à la retraite comme préfet, le 10 septembre 1820.

COUBÉ (JEAN-CHARLES), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était homme de loi. Il fut, le 29 août 1791, élu député du Tarn à l'Assemblée législative, le 5^e sur 10, « à la pluralité des voix ». Il siégea au côté droit et fut dénoncé à la séance du 4 juin 1792, par Chabot, ainsi que tous les autres députés du Tarn, comme ayant, dans une adresse imprimée et distribuée sous leurs noms dans leur département, cherché à « avilir » l'Assemblée. Cette adresse contenait le passage suivant : « Que nous importe d'avoir à gémir sous le sceptre doré d'un despote fier de l'antiquité de sa race, ou sous la verge de fer de 750 tyrans sans expérience et enivrés de leur élévation subite et passagère? Nous disons plus, c'est que si le mauvais génie de la France nous réduit à choisir entre la tyrannie d'un seul ou de plusieurs, le système est résolu en faveur de la royauté... » Plus loin, les auteurs du manifeste écrivaient : « Ne dirait-on pas que nous sommes revenus aux jours des miracles du diacre Paris, quand on voit des Jacobins et des Feuillants former des partis dans une assemblée qui a de si grands intérêts à traiter?... » Le 13 juillet, comme on discutait la levée de la suspension prononcée contre le maire de Paris, Pétion, Coubé, au nom du côté droit, fit la motion de transférer les séances de l'Assemblée « à Rouen, ou dans toute autre ville du royaume qui res-

pectera les lois. » La motion fut mise aux voix et rejetée.

COUCHERY (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Besançon (Doubs), le 4 avril 1768, mort à Paris, le 26 octobre 1814, était professeur avant la Révolution. Son premier mouvement en 1789 fut de se prononcer contre les idées nouvelles; mais il jugea prudent de déguiser ses sentiments royalistes sous une apparence de « civisme », et, après avoir passé quelque temps en Suisse, il reentra en France, de crainte d'être porté sur la liste des émigrés, se lia intimement avec Briot, entra dans les sociétés populaires de Besançon, et fut même élu procureur de cette commune en 1792. Ses tergiversations politiques, la suspicion dont il était l'objet, et l'adresse à la Convention qu'il rédigea, après le 31 mai, au nom de son département, pour protester contre cette journée, le firent destituer. Il ne reparut qu'au lendemain du 9 thermidor, fut nommé procureur général syndic du Doubs, et se fit remarquer par la rigueur de ses poursuites contre les partisans de l'ancienne Montagne et par sa tolérance pour les émigrés et les prêtres non-assermentés. Elu, le 22 vendémiaire an IV, député du Doubs au Conseil des Cinq-Cents, par 148 voix sur 172 votants, il se montra hostile aux institutions républicaines et vota contre toutes les lois qui pouvaient affermir ce régime. Il combattit le Directoire, l'accusa « de marcher à la tyrannie par le silence de la terre », et prit la défense des journalistes accusés de préparer le retour de la royauté : « On craint, disait-il, les vérités courageuses qu'ils font circuler, ou craint leurs calomnies; leurs vérités, vous devez les entendre, si vous n'êtes pas des tyrans; leurs calomnies, vous devez y répondre par votre conduite. » Il parla plusieurs fois sur le régime de la presse, critiqua à cet égard les projets de Daunou et de Chasset, et dut à son zèle contre-révolutionnaire, d'être englobé dans les mesures prises, au 18 fructidor an V, contre plusieurs députés : Couchery, condamné à la déportation, se réfugia en Allemagne, d'où il fut rappelé par le gouvernement consulaire en l'an VIII. Mais les relations qu'on lui supposait avec les Bourbons déterminèrent Bonaparte à ne pas l'employer. Il se retira alors à Londres, auprès de Pichegru, qu'il avait connu en Allemagne, et concourut à la rédaction de l'*Ambigu*, journal dirigé par Peltier. Précédemment, en l'an III, il avait débuté dans le journalisme en publiant à Besançon une feuille intitulée : *le Neuf Thermidor*. Rentré en France avec Louis XVIII, qui lui donna des lettres de noblesse et la décoration de la Légion d'honneur, il mourut à Paris, en 1814. Couchery est en outre l'auteur du *Moniteur secret* ou *Tableau de la Cour de Napoléon, de son caractère et de celui de ses agents* (1813); c'est un choix assez piquant, des articles qu'il avait insérés dans l'*Ambigu*.

COUCY (JEAN-CHARLES CONTE DE), pair de France, né au château d'Escordal (Ardennes), le 25 septembre 1746, mort à Reims (Marne), le 9 mars 1821, était un des rejetons de l'illustre famille des sires de Coucy, qui jouèrent un rôle éminent dans l'histoire de leur temps, et s'allièrent aux maisons souveraines de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut nommé vicaire général du diocèse de Reims. En 1773, il obtint

un canonicat du chapitre de cette ville, en 1776 le brevet d'aumônier de la reine, et, l'année suivante, l'abbaye d'Igny. Louis XVI l'appela à l'évêché de la Rochelle en 1790, mais ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il se retira en Espagne, d'où il publia plusieurs protestations contre le schisme. En 1802, lors du Concordat, il refusa de donner sa démission et résista au pape Pie VII dont il ne crut pas devoir favoriser la politique de concessions à l'égard du premier consul. Il ne revint en France qu'avec les Bourbons, et fut nommé archevêque de Reims en 1817; il ne prit possession de son siège qu'en 1821. Le 31 octobre 1822, il fut fait pair de France, et mourut dans son diocèse, le 9 mars 1824. En lui s'éteignit le nom de Coucy.

COUDÉ (LOUIS-MARIE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Auray (Morbihan), le 17 décembre 1752, entra à Pontivy (Morbihan), le 10 février 1822, entra jeune dans la marine et parvint au grade de capitaine de vaisseau, puis à celui de contre amiral. Il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, se distingua au combat de Santo-Domingo en l'an XIII, et prit sa retraite en 1810. Le 12 mai 1815, il fut élu, par le collège de département du Morbihan, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et ne fit pas partie d'autres législatures.

COUDERC (GUILLAUME-BENOIT), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Lyon (Rhône), le 7 juillet 1741, mort à Lyon le 12 mai 1809, était négociant dans cette ville, qui le choisit comme député du tiers aux États-Généraux, le 30 mars 1789. Il fut de la majorité de l'Assemblée constituante, et revint à Lyon après la session. On le retrouve, en pluviose an X, membre du tribunal de commerce, et conseiller général des hospices, et l'année d'après (2 floréal an XI), conseiller général du commerce à Paris.

COUDERC (JEAN), fils du précédent, député en 1822 et de 1824 à 1827, puis de 1828 à 1834, né à Lyon (Rhône), le 9 mai 1770, mort à Cannes (Alpes-Maritimes), le 6 avril 1852, fut négociant comme son père. Le 1^{er} collège électoral du Rhône (Lyon) l'élut député, le 28 janvier 1822, par 306 voix sur 570 votants et 677 inscrits, contre M. Delhorme, 231 voix. Il remplaçait M. Magneval. Il vota avec l'opposition libérale jusqu'à la fin de la législature, et échoua au renouvellement du 9 mai 1823, avec 296 voix contre 378 accordées à l'élu, M. Delhorme. Il reparut à la Chambre le 25 février 1824, comme député de la circonscription de Lyon-Nord, élu par 464 voix (905 votants, 953 inscrits), contre M. Chalandon, 427, et reprit sa place au côté gauche, avec lequel il vota le plus souvent, sans se distinguer, d'ailleurs, par aucun acte politique digne de remarque, ce qui faisait dire à un biographe : « S'il est vrai que le côté gauche soit réduit à 17 ou 18 membres, il est douteux qu'en y ajoutant M. Couderc il y en eût 19, quoique les zéros en arithmétique décuplent le chiffre auquel ils sont accolés. » Non réélu en 1827, il le fut, le 21 avril 1828, par le 2^e arrondissement (Lyon-Sud), et avec 393 voix sur 665 votants et 777 inscrits, contre M. Rambaud, 235. M. Couderc vota, le 16 mars 1830, l'adresse des 221, obtint le renouvellement de son mandat le 23 juin, par 495 voix (833 votants, 898 inscrits), contre 327 à M. Rambaud,

applaudit à la révolution de juillet, et prêta serment à Louis-Philippe. Il fut encore réélu le 6 juillet 1831, par le 1^{er} collège du Rhône (Lyon), avec 448 voix (635 votants, 1,013 inscrits), contre M. Bruyas, 109 voix. Terme, 65, et Vachon-Imbert, 52. Il siégea jusqu'en 1834, et vota généralement avec l'opposition dynastique. Il fut, en 1832, un des signataires du *compte-rendu*.

COUDRAIS (FRÉDÉRIC-ADOLPHE COUDRE LA), député de 1843 à 1848, né à Hontfleur (Calvados), le 13 avril 1788, mort à Paris, le 20 mars 1856, était directeur de la comptabilité au ministère de la Marine, lorsqu'il fut élu, le 3 septembre 1843, député du 3^e collège du Morbihan (Lorient), en remplacement de M. Hello; nommé conseiller à la cour de cassation, et par suite, soumis à la réélection. « L'élection de M. la Coudrais, dit un biographe de l'époque, n'a pas été une élection politique; Lorient est un port de mer; les électeurs ont pensé qu'un député influent lui donnerait une vie et une activité nouvelles, et ils sont allés chercher M. la Coudrais, directeur au ministère de la Marine. Par malheur pour ce beau calcul, M. la Coudrais était bien directeur, mais il n'avait pas d'influence... » Voici à quel fait le biographe faisait allusion. Lorsque M. Jubelin (*V. ce nom*) fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine, un de ses premiers soins fut de supprimer la place de M. la Coudrais, dont le mécontentement fut tellement vif, qu'il refusa d'accepter cette mesure, et qu'il s'obstina à rester à son poste, bien que ce poste eût été supprimé. Il continuait à venir comme précédemment, tous les matins, dans son cabinet, et gardait par devers lui tous les dossiers. Ce conflit pouvant devenir grave. Le ministère, que M. la Coudrais avait menacé de son opposition à la Chambre, termina l'incident en appelant le député du Morbihan au Conseil d'amirauté; les votes de M. la Coudrais furent, dès lors, constamment d'accord avec ceux de la majorité conservatrice. Il se prononça notamment, *pour* l'indemnité Pritchard. Il fut réélu par le même collège, le 1^{er} août 1846, avec 145 voix sur 194 votants et 239 inscrits, contre M. Beslay, de l'opposition, 47 voix, et soutint le gouvernement jusqu'à la révolution de Février, qui le rendit à la vie privée.

COUDRAYE. — *Voy.* LOYNES (CHEVALIER DE).

COUDRE. — *Voy.* COUDRAIS (LA).

COUESSUREL DE LA BROUSSE (FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE), député au Conseil des Anciens, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 6 septembre 1741, mort à Montcontour (Côtes-du-Nord), le 31 octobre 1802, était fils de François-Marie Couëssurel de la Brousse, avocat au parlement et docteur agrégé des facultés de droit de Rennes, et d'Elisabeth-Marie Loncle de Launay, de la famille du conventionnel de ce nom. Il appartenait à une famille de notaires et procureurs de l'évêché de Saint-Brieuc, qui portait pour armes parlantes : d'argent au coq de sable perché sur un vol de même (coq sur aile, pour Couëssurel qu'on prononce Coussurel), et était petit-neveu de l'abbé Gallet, historien de Bretagne. Reçu licencié ès-droit à Rennes en 1702, il s'établit procureur à Montcontour-de-Bretagne, où il épousa Suzanne-Hélène Faiguet de Noës, nièce de Faiguet de Villeneuve (1703-1780), trésorier de France et collaborateur, de l'Encyclopédie. Il exerça son office jusqu'en 1790, fut élu, en 1791, juge au tribunal de dis-

trict de Broons, en 1795 administrateur du département du Calvados, et, le 21 germinal an VI, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Anciens, par 182 voix. Il ne s'y fit pas remarquer, et, à sa sortie de l'Assemblée (an VIII), rentra dans la vie privée. Son fils est mort conservateur des hypothèques à Vannes en 1848. Nous devons les éléments de cette notice à l'éminent biographe breton, M. René Kerviler, arrière-petit-fils de Couëssurel de la Brousse.

COUGET (JEAN-HENRI), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1757, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de district de Lourdes, lorsque le département des Hautes-Pyrénées le nomma (2 septembre 1791) député à l'Assemblée législative, le 4^e sur 6, par 111 voix (215 votants). Il siégea dans la majorité, mais ne se signala par aucun acte important.

COUHEY (FRANÇOIS), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Neufchâteau (Vosges), le 7 mars 1752, mort à une date inconnue, appartenant, au début de la Révolution, à la magistrature. Juge au tribunal de district de Neufchâteau, il fut, le 4 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département des Vosges, le 8^e et dernier, avec 198 voix (326 votants). Il prit place parmi les modérés de l'Assemblée, vota, dans le procès du roi, « pour la détention », en demandant que Louis fût banni « trois ans après la paix », et, devenu suspect en 1793, fut arrêté sur la dénonciation de Chabot et emprisonné à l'Abbaye pour avoir applaudi une adresse fédéraliste. Rendu à la liberté, il devint, le 23 vendémiaire an IV, député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, où il se fit peu remarquer, quitta l'Assemblée en l'an VII, et, après le coup d'Etat de brumaire, rentra dans la magistrature en qualité de juge à la cour d'appel de Nancy (22 prairial an VIII). A la réorganisation des cours et tribunaux, en 1811, Couhey reçut le titre de conseiller à la même cour.

COULAUX (CHARLES-LOUIS), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né Klingenthal (Bas-Rhin), le 1^{er} janvier 1810, mort à Klingenthal, le 31 juillet 1887, entra à l'École polytechnique, en sortit officier d'artillerie, et donna sa démission étant capitaine. Il devint alors directeur de la manufacture d'armes de Klingenthal, maire de Strasbourg et membre du conseil général du Bas-Rhin pour le canton de Rosheim. Très influent dans sa région, il fut désigné comme le candidat officiel du gouvernement de l'Élysée, et élu député au Corps législatif, le 29 février 1852, par la 2^e circonscription du Bas-Rhin, avec 26,584 voix (27,536 votants, 37,950 inscrits). Il fit partie de la majorité, approuva jusqu'en 1870 les actes du gouvernement impérial, et obtint sa réélection, toujours en qualité de candidat officiel, aux renouvellements des 22 juin 1857, avec 30,672 voix, sur 31,410 votants et 33,936 inscrits, 1^{er} juin 1863, avec 29,394 voix, sur 30,407 votants, et 24 mai 1869, avec 21,193 voix, sur 30,409 votants, contre 4,843 à M. Carbiéner. Il vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre. — Officier de la Légion d'honneur.

COULLION (MAMERT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angers (Maine-et-Loire), le 11 mai 1759, mort à Levière (Maine-et-Loire),

le 10 décembre 1819, appartenait à une famille de négociants. Il était négociant à Angers, quand survint la Révolution. Nommé officier-municipal et juge-consul en mars 1791, il entra en 1792 au directoire du département. Mais cette administration étant devenue suspecte en 1793, un arrêté du 6 octobre la suspendit, et Coullion, compris dans un convoi de prisonniers, fut conduit en détention au château d'Amboise. Le 9 thermidor le délivra : il reprit alors ses fonctions, pour s'en démettre le 26 floréal an III. Élu député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an V, par 155 voix sur 239 votants il combattit dans cette Assemblée (an VI) le projet de loi qui excluait des assemblées primaires les chefs amnésiés des rebelles, prit part, en l'an VII, à la discussion sur l'organisation de la poste aux lettres, et, le 15 floréal an VIII, revint en Anjou, avec le titre de secrétaire général de la préfecture (il avait été nommé conseiller de préfecture douze jours auparavant) ; il conserva ses fonctions de secrétaire général durant tout l'Empire. Destiné par la première Restauration, il envoya au *Moniteur*, pendant les Cent-Jours, un *Appel aux Fédérés* (5 mai 1815), et se retira, après Waterloo, dans sa maison de Levière, où il mourut quelques années plus tard.

COULMANN (JEAN-JACQUES), député de 1831 à 1834, né à Brumath (Bas-Rhin), le 3 janvier 1796, mort à Paris, le 17 septembre 1870, avocat à Paris, devint au lendemain de la révolution de 1830, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Le 5 juillet 1831, il fut élu député du 3^e collège du Bas-Rhin (Strasbourg). M. Coulmann ne tarda pas à prendre à l'égard du pouvoir une attitude indépendante qui se manifesta dans plusieurs circonstances. Il protesta, notamment, en 1832, contre l'emploi par les ministres des expressions inconstitutionnelles de « roi de France » et de « sujets du roi » ; et signa, le 28 mai de la même année, le compte-rendu des députés de l'opposition à leurs commentants. En 1833, il se refusa lors du procès intenté au journal la *Tribune*. — M. Coulmann échoua, aux élections du 21 juin 1834, avec 163 voix contre 254 accordées à l'élu, M. Schauenbourg. Il fut encore candidat, sans plus de succès, le 1^{er} août 1846, n'ayant obtenu que 274 voix contre M. Leinasson, élu par 429 suffrages.

COULMIERS (FRANÇOIS SIMONNET, SEIGNEUR D'ESCOLMIERS, dit DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Dijon (Côte-d'Or), le 30 septembre 1741, mort à Paris, le 4 juin 1818, était abbé régulier de Notre-Dame d'Abbecourt. Élu, le 1^{er} mai 1789, par la prévôté et vicomté de Paris, député du clergé aux États-Généraux, il signa l'abandon des dîmes, parla sur les biens du clergé, sur la fixation du traitement des religieux, fut nommé membre de la commission pour l'aliénation des domaines, et prit part à la discussion de la Constitution civile du clergé. Il s'était associé à une déclaration du côté droit de l'Assemblée contre les décrets de la majorité en matière de religion ; puis il se ravisa, et, dans la séance du 1^{er} juillet 1790, il demanda acte de sa rétractation solennelle. « M. Coulmiers », comme on l'appelait alors, prêta ensuite le serment civique. On le retrouve plus tard (4 nivôse an VIII), au nombre des députés de la Seine au Corps législatif nommés par le Sénat conservateur. Il sortit de l'Assemblée en 1808, et devint plus tard directeur-administrateur de l'hospice de Charenton.